Enlève des groupes de discussion les personnes prises en GAV

Considère les données et comptes en ligne des camarades en GAV

Supprime les messages de discussion les personnes prises en GAV

Si la personne détenue a sur ses appareils des informations ou des comptes en ligne connectés qui pourraient lui nuire ou nuire à d'autres personnes, il peut être judicieux d'essayer de limiter l'accès de la personne détenue à ces informations.

digitalfirstaid.org - sortezcouvert.es/#32

Si une personne détenue fait partie d'un groupe (par exemple, mais sans s'y limiter) Facebook, WhatsApp, Signal ou Wire, ou si elle peut accéder à des dossiers partagés en ligne, et que sa présence dans ces groupes donne aux personnes qui le détiennent accès à des informations privilégiées et potentiellement dangereuses, vous pouvez la retirer des groupes ou espaces partagés en ligne.

digitalfirstaid.org - sortezcouvert.es/#33

Dans certains cas, vous voudrez peut-être retirer du contenu des fils de discussion des médias sociaux de la personne détenue ou d'autres flux renvoyant à son compte, parce qu'ils pourraient être utilisés comme preuve contre elle ou pour créer de la confusion et des conflits au sein de sa communauté ou pour la discréditer.

digitalfirstaid.org - sortezcouvert.es/#34